

Jean Jacques GAULTIER

Député des Vosges

Paris, le 27 mars 2018

Madame,

J'ai bien reçu votre courrier relatif aux nouvelles mesures de sécurité routière et plus particulièrement à votre opposition à l'abaissement généralisé de la vitesse à 80 km/h sur le réseau secondaire.

Je suis bien entendu favorable aux mesures concernant l'alcool, la lutte contre les stupéfiants, le téléphone au volant ou les limitations de vitesse en agglomération mais comme vous, je m'oppose formellement à cette baisse sans concertation, sans débat, autoritaire et massive de la limitation de vitesse à 80 km/h sur 400 000 km de routes nationales et départementales.

Abaissier la vitesse à 80 km/h, c'est assurer des dépassements plus difficiles et plus dangereux avec des camions qui rouleront aussi vite que les voitures, c'est permettre à de jeunes conducteurs de rouler à la même vitesse que des conducteurs aguerris.

Abaissier la vitesse à 80 km/h, c'est engager une dépense de 10 millions d'euros pour changer 22 000 panneaux !

Abaissier la vitesse à 80 km/h, c'est ignorer les difficultés de déplacement dans les territoires ruraux et de montagne par ailleurs mal desservis par le réseau ferré, c'est augmenter le temps de parcours avec des conséquences économiques pour nos entreprises qui pourraient être tentées de délocaliser leur activité, c'est rendre plus difficile le quotidien de celles et de ceux qui n'ont d'autres choix que d'utiliser leur véhicule pour leurs déplacements professionnels et personnels alors même qu'ils subissent déjà les hausses des carburants, les hausses du contrôle technique, les hausses de péage !

Le Premier Ministre est prêt à adopter une telle mesure alors que les chiffres de l'Observatoire national Interministériel de la Sécurité routière ont montré

en 2017, une baisse du nombre de morts sur les routes et que le résultat de l'expérimentation réalisée entre 2015 et 2017 sur 86 km de route sont inexploitable d'un point de vue statistique et scientifique en terme d'accidentologie comme l'avoue lui-même le délégué interministériel à la Sécurité routière.

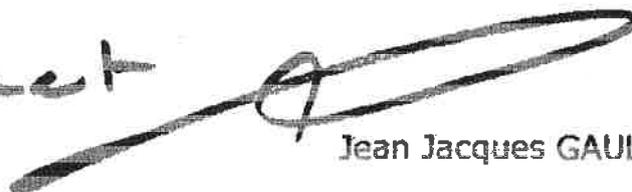
C'est ignorer également l'expérience de nos voisins européens (Allemagne, Royaume-Unis ...) qui autorisent des vitesses entre 90 et 100 km/h et qui font mieux que nous en terme de mortalité avec plus d'habitants, plus de voitures et plus de trafic.

Pour toutes ces raisons, j'ai interpellé le Premier Ministre lors des questions au Gouvernement et je préside avec mon collègue, Vincent Descoeur, député du Cantal, un groupe de travail mis en place par le Groupe les Républicains à l'Assemblée nationale et dont l'objectif est de faire des propositions au Premier Ministre à qui nous avons demandé de ne pas signer ce décret avant d'avoir entendu, écouté et respecté les travaux et l'avis du Parlement, c'est-à-dire du Peuple de France.

Je suis convaincu qu'une politique répressive n'est pas la seule solution à la baisse de la mortalité sur les routes et que nous devons mettre en œuvre une politique de sécurité routière plus axée sur la technique, la responsabilité et l'aménagement de nos infrastructures.

Restant à votre disposition, je vous prie de croire, Madame, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Bien cordialement



Jean Jacques GAULTIER